

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2012

DCM N° 12-01-18

Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saulny pour une étude de lutte contre les inondations du ruisseau de Woippy.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

La politique de lutte contre les inondations et la protection du milieu naturel est une des préoccupations majeures de la Ville de Metz dans le domaine de la prévention des risques.

Le ruisseau de Woippy, dont le cours concerne les communes de Metz, Lorry-lès-Metz, La Maxe, Plappeville, Saulny et Woippy, est en proie à différents types de problèmes de crues, d'instabilité des berges et de pollution.

23 % du linéaire du cours d'eau se situent sur Metz, qui est plus particulièrement touchée par la problématique des inondations.

Afin de traiter ces problèmes, l'ensemble des communes concernées s'est accordé sur la nécessité de réaliser une étude globale à l'échelle du bassin versant.

Etant concernée par le plus grand linéaire de cours d'eau, la commune de Saulny s'est proposée de porter cette étude globale. Le montant de cette prestation, à faire réaliser par un bureau d'études spécialisé, est estimé à 40 000 Euros HT.

Compte tenu des subventions de 40 % de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de 40 % du Conseil Général, la participation de la Ville de Metz à cette étude serait de 2 214,04 Euros.

Le projet de convention ci-annexé de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saulny précise l'ensemble de ces éléments.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la Directive Cadre Européenne sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000 transposée en droit français le 21 avril 2004,

VU le SDAGE Rhin-Meuse du 27 novembre 2009,

VU le projet de convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Saulny pour l'étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant du ruisseau de Woippy,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à lutter contre les inondations et à la restauration des cours d'eau à l'échelle de l'agglomération,

CONSIDÉRANT que la participation à cette étude s'élève à 2 214,04 Euros,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ADOPTER la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Saulny pour l'étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant du ruisseau de Woippy,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion,
- D'AUTORISER le versement de la somme de 2 214,04 Euros correspondant à la participation de la Ville au coût de cette étude,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué
René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Service Protection Civile et Prévention des Risques

Commissions : Commission Cadre de Vie et Environnement

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47

Absents : 8

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ